



## Rapport

*établi pour la tenue du*

# DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES pour 2025

# *Rappel de Définitions légales et réglementaires*

- Le débat d'orientations budgétaires (DOB) est une obligation légale pour toutes les communes de plus de 3.500 habitants. Il est destiné à permettre à l'assemblée délibérante de discuter des orientations budgétaires qui préfigurent les priorités qui seront affichées dans le budget primitif et d'être informée sur l'évolution de la situation financière de la collectivité. Il donne également aux élus la possibilité de s'exprimer sur la stratégie financière de leur collectivité. Ce débat doit avoir lieu dans les 2 mois qui précèdent le vote du budget primitif. Il n'a aucun caractère décisionnel. Une délibération avec vote permet de prendre acte de l'examen du rapport d'orientations budgétaires (ROB) et de la tenue du débat qui doivent être relatés dans le compte-rendu de la séance du CM.
- Le DOB s'effectue sur la base d'un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés, l'évolution des taux de fiscalité locale ainsi que sur la structure et la gestion de la dette. Il doit comporter une présentation de la structure et de l'évolution prospective des dépenses et des effectifs.
- Depuis la loi de 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe), il doit être transmis au Préfet, au Président de l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) dont la commune est membre, être mis à la disposition du public à la mairie, sous 15 jours, et être mis en ligne sur le site internet de la commune.



# I - ENVIRONNEMENT ECONOMIQUE ET FINANCIER

# Environnement et perspectives économiques en 2025

Sources : Banque de France, projections macro-économiques décembre 2024, INSEE, La Banque Postale, OCDE perspectives macroéco mai 2024

**Pour 2025, persistance d'une incertitude forte quant aux risques géopolitiques, à laquelle s'ajoute le risque de tensions commerciales avec la politique de D. Trump concernant les droits de douane. Néanmoins la sortie de l'inflation sans récession se dessine.**

## ▪ A l'international :

**PIB mondial : prévision +3,2 % en 2025** après +3,1% en 2024 et + 2,9 % en 2023 ; sortie de la **crise énergétique**

**Reflux du taux d'inflation** au niveau des pays OCDE (baisse des prix de l'énergie) : 3,4% en 2025 après 5% en 2024 et 7 % en 2023 et desserrement des taux de crédit de la plupart des banques centrales

→ **Modestie de la croissance mondiale dans le contexte de déséquilibres et incertitudes** géo-politiques.

## ▪ En Europe – Zone euro :

**Diminution de l'inflation et baisse des taux d'intérêt courts**, dans un contexte incertain (Guerre Ukraine, situation au moyen orient et en mer rouge, perturbations des approvisionnements et incertitudes sur le commerce international) :

Prévision d'un léger regain de croissance du **PIB de +1,3 %** en 2025 (après 0,8% en 2024)

## ▪ En France :

**Ralentissement transitoire en 2025 et perspective de reprise à compter de 2026**, dans contexte de redressement budgétaire (réduction du déficit public)

Recul à court terme de la croissance du PIB : **+ 0,9 % en 2025** (après + 1,1 % en 2024) probable reprise en 2026 à +1,3%

Légère hausse Taux de chômage : 8% en 2025 (après 7,8 % en 2024)

**Objectif de diminution du déficit public : 5,4% du PIB** en 2025 (après 6,1 % en 2024 et 5,5% en 2023)

Endettement : 113,7% du PIB au 3° T 2024 (après **112,5 %** en 2023)

**Inflation IPCH : +1,7% en 2025** (après 2,4% en 2024, + 4,5 % en 2023 ; + 5,9 % en 2022).

**Inflation sous jacente : 2,2% en 2025** après 2,4% en 2024 (les prix des services diminuent à un rythme plus lent)

**Inflation sous-jacente : Augmentation générale des prix, sans compter les prix soumis à l'intervention de l'Etat en raison des facteurs conjoncturels (tabac, énergie, produits frais).**

# *LOI SPECIALE ET PROJET DE LOI DE FINANCES 2025 (pour mémoire)*

Suite à la démission du gouvernement Barnier, la loi spéciale a été votée les 16 et 18 décembre par l'Assemblée nationale puis le Sénat puis promulguée le 20 décembre 2024. Son adoption, en attendant l'adoption d'une nouvelle loi de finances, permet à l'Etat et aux collectivités de percevoir les impositions de toute nature.

Le décret d'application de la loi spéciale, promulgué le 30/12/24, ouvre les crédits relatifs aux services votés pour assurer la continuité des services publics.

L'Etat peut ainsi continuer à verser les dotations de fonctionnement au niveau des crédits 2024 et les subventions et dotations concernant des projets d'investissement en cours de réalisation et ceux relevant d'un besoin urgent

Néanmoins aucune dépense nouvelle ne sera mise en œuvre. Aussi, les subventions d'investissement pour des projets nouveaux sont suspendues.

Après la nomination du gouvernement Bayrou, les débats parlementaires relatifs au projet de loi de finances ont repris au 15/01.

Le 31 janvier 2025, la commission mixte paritaire a approuvée une version amendée du PLF 2025 qui a été soumis à l'approbation de l'assemblée nationale à compter du 3 février. Le gouvernement a engagé sa responsabilité et actionné l'article 49 alinéa 3 et n'a pas été renversé. En conséquence, le PLF 2025 a été adopté par le Parlement le 6 février 2025.

# Loi de Finances 2025

- **Objectif de rétablissement des comptes publics :**
  - **Baisse des dépenses de 32 Md€** par rapport à 2024 avec 2,2 Mds d'effort demandé aux collectivités
  - **Réduction du déficit public à 5,4 %** en 2025 pour atteindre 3% en 2029 ;
  - **Mise en place du dispositif DILICO** - dispositif de lissage conjoncturel des recettes fiscales des collectivités territoriales pour 2099 collectivités – prélèvement sur les recettes des collectivités les + riches mis en réserve par l'Etat et restitué sur 3 ans
  - Gel de la TVA mais maintien de l'assiette et du taux du FCTVA à son taux actuel (16,404%)
- **Impact sur la planification écologique**
  - Le « **fonds vert** » pour la transition écologique **réduit à 1,15 Md** au lieu de 2,5 Md (loi de finances 2024)
  - Création d'un fonds territorial climat : **200 M €**
- **Concours financiers de l'Etat aux collectivités territoriales :**
  - **DGF** (*dotation globale de fonctionnement*) (27,1Mds en 2024) : **hausse de 150 M€**
  - **DSR** (*dotation de solidarité rurale*) : **+ 150 M€** - (DSU +140 M€)
  - Gel de **la DETR** et minoration de la **DSIL de 150 M €**

# Marchés financiers

- L'inflation a nettement diminué en zone euro depuis 2023, revenant progressivement vers la cible de 2% fixée par la BCE. Cette baisse de l'inflation a permis à la BCE d'abaisser ses taux directeurs depuis juin 2024, passant de 4% à 3% fin 2024. Cette baisse devrait perdurer en 2025 jusqu'à 2%.

- Taux court terme (marché monétaire à 3 mois) :

Les taux courts suivraient l'évolution des taux directeurs de la BCE et diminueraient progressivement en 2025 sous le seuil des 3% (euribor 3 mois en janvier 2025 = 2,8% / 3,57% en moyenne annuelle en 2024)

- Taux long terme (marché obligataire – obligations d'Etat à échéance 10 ans) :

Selon l'OCDE, les taux longs se stabiliseraient autour de 2,7% pour la France en 2025 (après 2,8% en 2024)

# Relations Intercommunales

## ▪ Evolution des dotations communautaires :

	Dotation Compensation	Dotation solidarité	Fonds de concours	Variations en + et en -	TOTAL
2013	523.337 €	202.603 €			725.940 €
2014	349.142 €	Supprimée			349.142 €
2015 à 2019	349.142 € / an	Néant	162.500 € / an sur 5 ans		511.642 € / an de 2015 à 2019
2020 À 2022	349.142 € / an	Néant	Néant		349.142 € / an
Depuis 2023	Base précédente : 349.142 €	Néant	118.200€/ mandat <i>Soit 19.700/an en moyenne</i>	- 18.329 € Service ADS + 16.728 € Comp IFER	<b>Reste : 347.540 €</b> <i>(NB : -25,7 k€ /presta service informatique)</i>

# Relations Intercommunales

## ▪ Quelques rappels utiles :

*Mise en place d'une mutualisation ascendante (des communes vers l'Agglo) :*

*Remboursement des prestations faites par services communaux : 25€ de l'heure (18€ ménage)*

*De 2017 à ce jour : « renvoi » aux communes de l'entretien direct bâtiments, bassins d'orage avec attribution d'une enveloppe financière : 23.642 € pour NLA*

*Depuis le 1er janvier 2023, délégation de la gestion exploitation du site du Val de Scie (hors baignade) à la commune : 36 500 € pour NLA*

*Projet à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2026 : transfert des bâtiments dédiés à la compétence Enfance de l'Agglo aux communes (retour) avec transfert de charges - montant de l'attribution de compensation pour NLA : 14 306 € par an (de 2017 à 2025 : 15 957 € par an), l'enveloppe financière pour l'entretien des bassins d'orage demeurerait : 7685 €*

## ▪ Le Pacte Fiscal et Financier conclu entre l'AGGLO et ses communes applicable depuis le 1er janvier 2023 :

### ▪ Principales Mesures - RAPPEL

*Politique financière et de solidarité :*

- Ré-activation de la CLECT (commission locale d'évaluation des charges transférées) et **révision des modalités d'octroi des AC (Attributions de Compensation)**
- **Révision** du règlement des **Fonds de Concours**

*Politique fiscale et partage de fiscalité :*

- Institution d'un **Taux de Taxe Foncière intercommunale** sur les Propriétés Bâties
- Instauration d'un **Versement Mobilité** (coût estimé à 1200 € pour NLA en 2025)
- **Partage de fiscalité TFPB** communale à raison de **70% Agglo 30% Cnes en ZAE**
- **Reversement de taxe d'aménagement (dans la limite de 2 %)** perçue par les communes **sur les ZAE**

# Importances comparatives des dépenses consacrées aux ressources humaines

- **Dépenses RH Nueil-les-Aubiers (NLA) : inférieures à la moyenne de celles de la strate** => maîtrise budgétaire en parallèle d'importants services rendus.
- **Les ratios de NLA supportent de fait la comparaison** avec ceux des autres villes (*donnés à titre indicatif pour être appréhendés avec prudence*).

Compte des communes 2023	NLA	Moyenne de la strate 5 à 10.000 h	Mauléon	Moncoutant/S	Cerizay 3500 à 5.000 h	Argentonnay 2000 à 3500 h	Bressuire 20 à 50.000 h
DP / hab	314 €	605 €	287 €	339 €	514 €	304 €	455 €
RRF / hab	923 €	1.277 €	810 €	944 €	1.109 €	887 €	1.048 €
DRF/ hab	876 €	1.069 €	615 €	814 €	872 €	676 €	880 €
DP / DRF	36 %	57 %	46 %	42 %	59 %	45 %	52 %

- *Strate NLA : 5 à 10.000 habitants appartenant à intercommunalité à fiscalité professionnelle unique (FPU)*
- *DP : dépenses de personnel*
- *RRF : recettes réelles de fonctionnement*
- *DRF : dépenses réelles de fonctionnement*



# II – ANALYSE FINANCIERE DE LA COLLECTIVITE

## A) BUDGET GÉNÉRAL

### B) BUDGETS ANNEXES :

- Locations assujetties TVA
- ZAC « Cœur de Ville »
- Lotissement Coteau des Justices

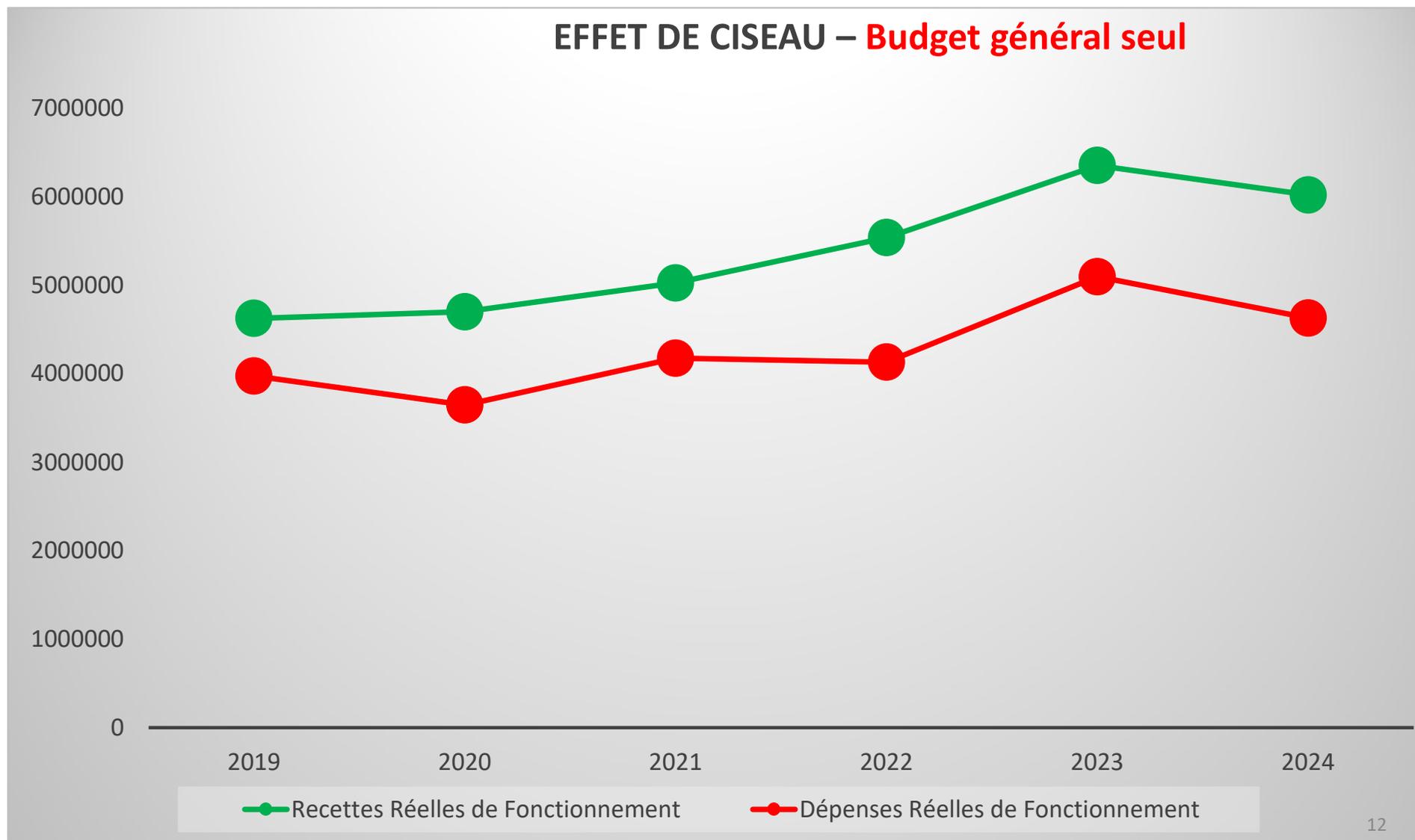
### C) BUDGETS AUTONOMES :

- -Régie énergie Chaufferie Bois
- Régie production Photovoltaïque

# Rétrospective de la Situation Financière de la Commune

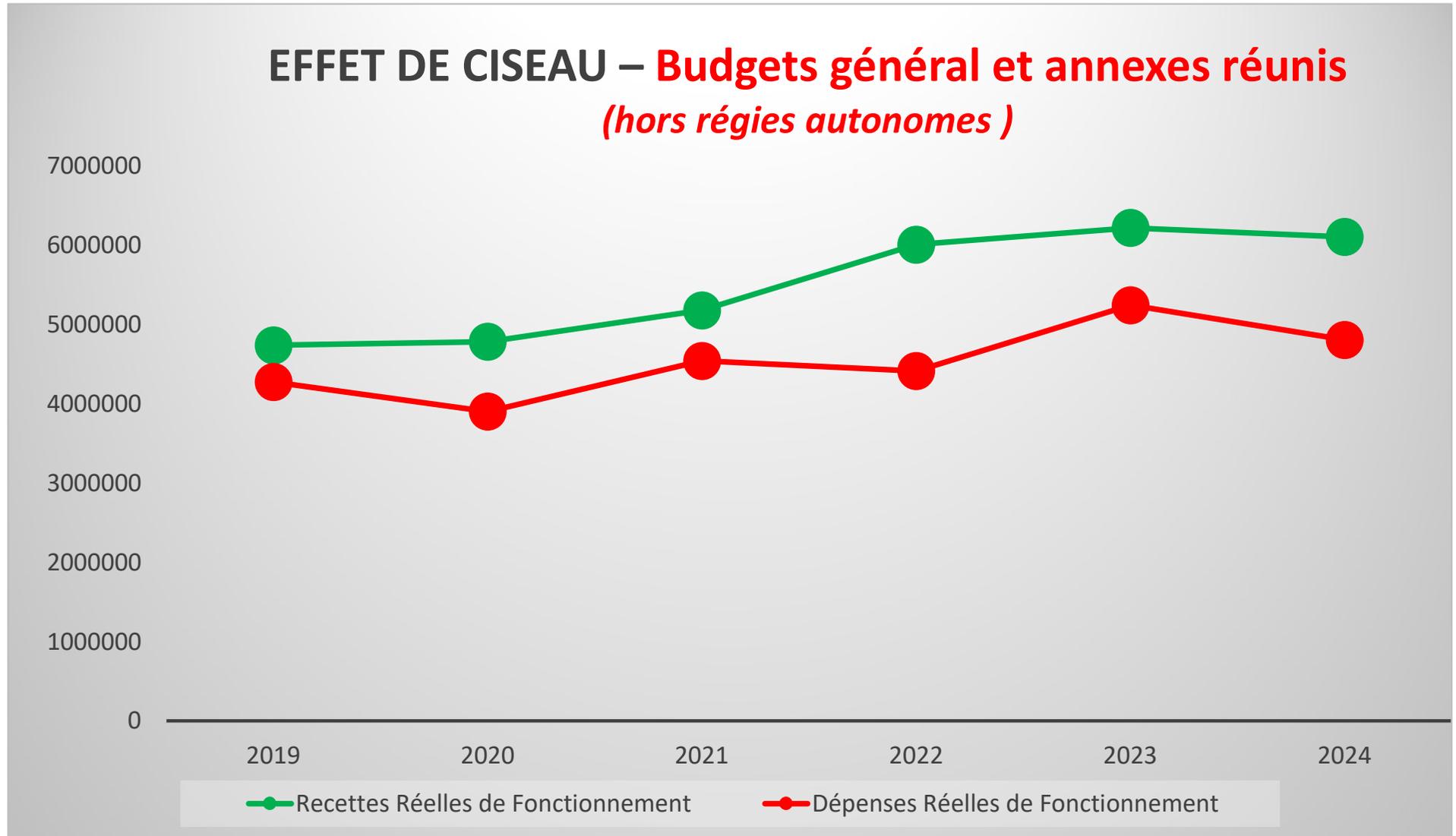
Les grandes masses financières – Effet de ciseau :

*RRF 2022 y/c 174 k€ recettes ventes terrains*



▪ Les grandes masses financières – Effet de ciseau :

*RRF 2022 y/c 174 k€ recettes ventes terrains*



▪ Evolution sur 5 ans : Budget général seul :

	2020	2021	2022	2023	2024
RRF	4 696 920	5 023 831	5 535 113	6 349 067	6 017 401
DRF	3 644 870	4 172 729	4 129 197	5 093 368	4 626 927
Epargne	1 052 050 (+Prov:195k€)	851 102 (+Prov:523k€)	1 405 916 (+ Prov:297k€)	1 255 699	<b>1 390 474</b>
Evolution/an	+ 26,78 %	- 19,10 %	+ 65,18 %	- 10,68 %	+10,73%

***NOTA : dans RRF 2022, reprise sur provision de 302k€ et vente de 174k€, d'où impacts sur épargne, CAF ... Dans RRF 2023, reprise sur provision de 839k€ et dans DRF 2023, prise en charge déficit 1.029k€ essentiellement sur ZAC « Cœur de Ville », 2024 reprise provision Coteau des Justices dans RRF mais prise en charge déficit dans DRF pour le meme montant***

▪ Evolution sur 5 ans : Budgets général et annexes réunis (hors régies autonomes) :

	2020	2021	2022	2023	2024
RRF	4 781 801	5 177 943	6 004 858	6 516 889	6 103 158
DRF	3 900 122	4 538 843	4 411 591	5 486 352	4 804 338
Epargne	881 680 (+Prov:195k€)	639 400 (+Prov:523k€)	1 593 267 (+Prov:297k€)	<b>1 030 537</b>	<b>1 298 820</b>
Evolution/an	+ 38,35 %	- 27,47 %	+ 149,18 %	- 35,31 %	+26,03 %

## ■ Les soldes intermédiaires de gestion : Budget général seul :

**Epargne de gestion** = Différence entre les recettes et les dépenses de fonctionnement hors intérêts de la dette.

**Epargne brute** = Différence entre les recettes et les dépenses de fonctionnement. L'épargne brute représente le socle de la richesse financière.

**Provision** : en prévision des déficits budgets annexes. **Dégrade l'épargne brute et la capacité de désendettement**

**Taux Epargne brute** = Rapport entre épargne brute et RRF

**Epargne nette** = Epargne brute diminuée du remboursement du capital de la dette. L'épargne nette permet de mesurer l'équilibre annuel. Une épargne nette négative illustre une santé financière dégradée

**Coefficient de mobilisation du potentiel fiscal** = Rapport entre le produit réel résultant des taux communaux et le produit fictif résultant des taux moyens nationaux (Communes strate 5/10.000 habitants - calculs sur bases communales année donnée).

	2020	2021	2022	2023	2024
<b>Epargne de gestion</b>	1 154 817	959 866	1 510 901	1 385 261	<b>1 504 243</b>
<b>Epargne brute</b>	1 052 050 (+ Prov : 195k€)	851 102 (+Prov : 523k€)	1 405 916 (+Prov: 297k€)	1 255 699	<b>1 390 474</b>
<b>Taux épargne brute en %</b>	22,4 %	16,94 %	25,4 %	19,78 %	<b>23,10 %</b>
<b>Epargne nette</b>	598 525	265 757	795 492	591 714	<b>720 810</b>
<b>Coeff Mob Potentiel Fiscal</b>	0,95	0,999	0,97	/	/
<i>Taux moyens nationaux 2022 x bases 2023 NLA = <b>Produits supérieurs # 65.200 €</b> (+ 2,92 %)</i>					

## Budgets général et annexes réunis (hors régies autonomes):

	2020	2021	2022	2023	2024
<b>Epargne de gestion</b>	995 399	754 569	1 703 153	1 156 065	<b>1 229 214</b>
<b>Epargne brute</b>	881 680 (+Prov)	639 400(+Prov)	1 593 267(+Prov)	1 030 537	<b>1 373 224</b>
<b>Taux épargne brute en %</b>	18,5 %	12,35 %	26,53 %	15,81 %	<b>+22,5%</b>
<b>Epargne nette</b>	440 806	71 921	364 978	349 994	<b>423 396</b>

▪ **Besoin ou Capacité financement, Résultat d'ensemble, Capacité d'autofinancement nette, Fonds de roulement :**

**Budget général seul :**

**Fonds de Roulement** = Réserve budgétaire (Cumul des résultats dégagés (excédents définitifs) au cours du temps). Soldes débiteurs – Soldes créditeurs.

**Capacité d'Autofinancement nette (CAF nette)** = [RRF – DRF] + Provision – Produits cessions – Reprise sur prov – Capital emprunts

	2020	2021	2022	2023	2024
Besoin (-)ou Capacité (+) financt/Sect Investissement	+ 1 338 084	- 1 493 249	+ 269 554	- 367 677	- 663 225
Résultat d'ensemble/année	+ 1 495 320	- 2 245 785	+ 948 948	314 202	- 405 841
CAF nette K emprunts	729 655	286 689	108 875	19 208	<b>201 280</b>
Fonds roul <sup>mt</sup> fin exercice	3 074 528	839 145	1 788 101	2 094 591	1 675 947

**Budgets général et annexes réunis (hors régies autonomes) :**

	2020	2021	2022	2023	2024
Besoin (-)ou Capacité (+) financt/Sect Inv	+ 1 032 868	- 1 735 253	- 152 832	+ 399 592	-278 259
Résultat d'ensemble	+ 1 194 528	- 2 480 354	- 532 415	1 084 149	-3 580
CAF nette K emprunts	725 466	288 581	112 230	19 071	<b>217 141</b>
Fonds roul <sup>mt</sup> fin exercice	2 224 607	- 592 551	- 60 127	1 207 136	1 213 704

## • L'endettement : niveau, évolution, caractéristiques, et capacité de désendettement

*Rappel : Capacité de désendettement = Encours Dette / Epargne brute*

*NB : Epargne brute = épargne hors recettes exceptionnelles de ventes (174 k€ / 2022)*

**Budget général seul :**

	2020	2021	2022	2023	2024
Encours dette au 31/12	7 505 347	6 920 535	7 510 177	6 847 500	6 117 740
Evolution %	+ 68,3 %	- 7,79 %	+ 8,39 %	- 8,8 %	- 9%
Annuités	546 532	694 278	711 635	785 300	783 433
Evolution %	+ 15,3 %	+ 27 %	+ 2,5 %	+10,3 %	-0,02%
<i>Taux intérêt moyen pondéré</i>	1,58 %	1,56 %	1,55 %	1,52 %	1,49 %
<i>Durée résiduelle moyenne pondérée</i>	15,35 ans	14,60 ans	14,55 ans	13,89 ans	13,32 ans
<b>Capacité désendettement</b>	7,1 ans (6 ans *)	8,1 ans (5 ans *)	6,1 ans (4,9 ans *)	5,45 ans	<b>4,44 ans</b>
Emprunt	2 566 000	0	1 200 000	0	0

\* Ce que serait la capacité de désendettement si l'épargne brute incluait la provision

**Budgets général et annexes réunis (hors régions autonomes) :**

	2020 (5 661 h)	2021 (5 631 h)	2022 (5 655 h)	2023 (5.658 h)	2024 (5.682h)
Encours dette au 31/12	8 369 233	7 766 556	7 738 331	7 057 800	6 370 162
Evolution %	+ 56,7 %	- 7,2 %	- 0,4 %	- 8,8 %	- 9,8%
Annuités	571 098	718 581	1 334 942	806 100	812 804
<i>Dont capital</i>	471 391	603 301	1 228 224	680 500	687 530
<i>Dont intérêts</i>	99 707	115 280	106 718	125 500	125 274
Evolution %	+ 16,4 %	+ 25,82 %	+ 85,7 %	- 39,6 %	+0,01 %
<i>Taux intérêt moyen pondéré</i>	1,50 %	1,47 %	1,54 %	1,52 %	1,49 %
<i>Durée résiduelle moyenne pondérée</i>	14,38 ans	13,53 ans	14,54 ans	13,87 ans	13,29 ans
<b>Capacité désendettement</b>	9,4 ans (7,7 ans*)	12 ans (6,7 ans*)	5,45 ans (4,5 ans *)	6,85 ans	<b>4,64 ans</b>
Emprunt	2 566 000	0	1 200 000	0	0

\* Ce que serait la capacité de désendettement si l'épargne brute incluait la provision

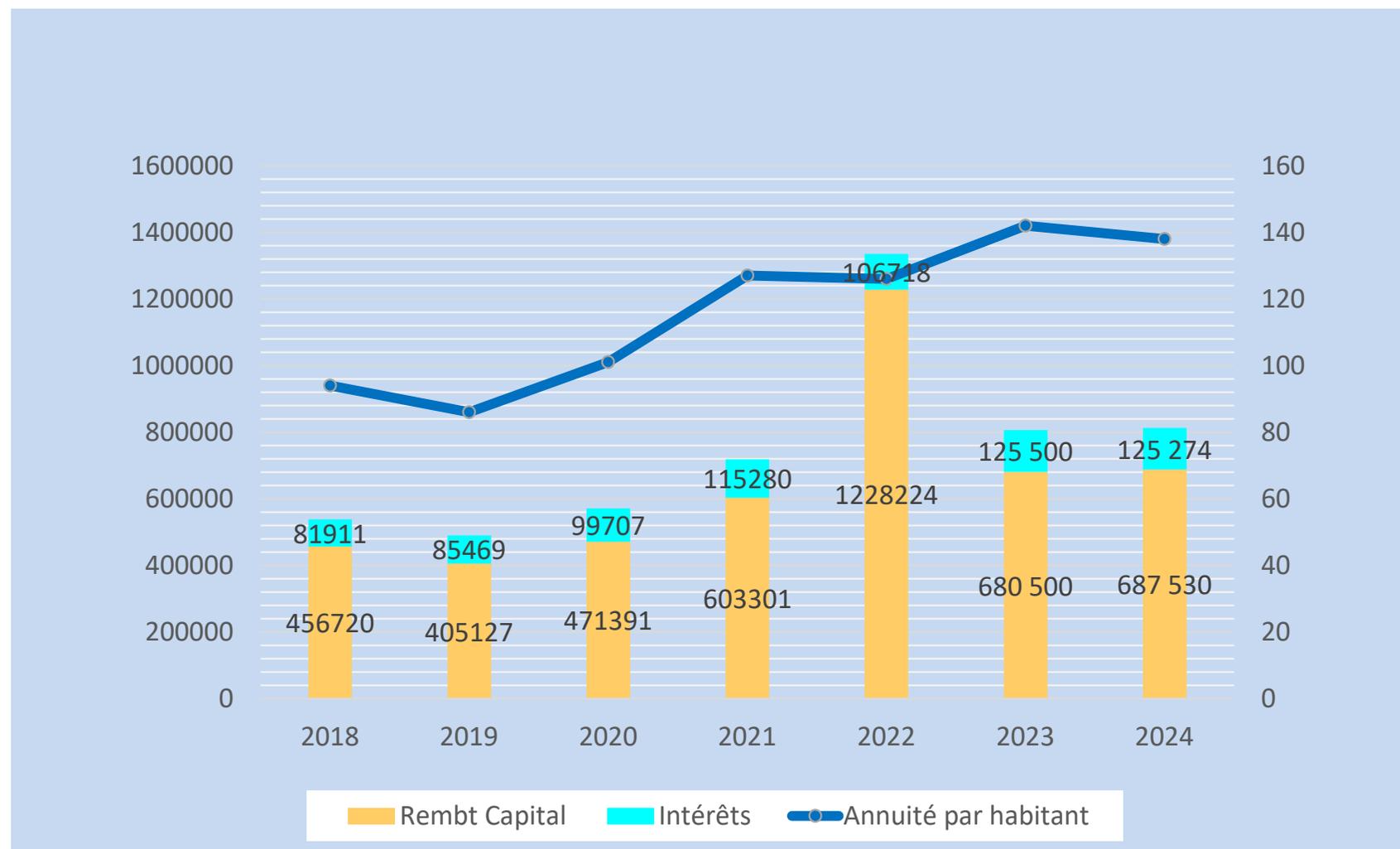
## L'endettement : remboursement

*Budgets général et annexes réunis (hors régies autonomes) :*

### Nota :

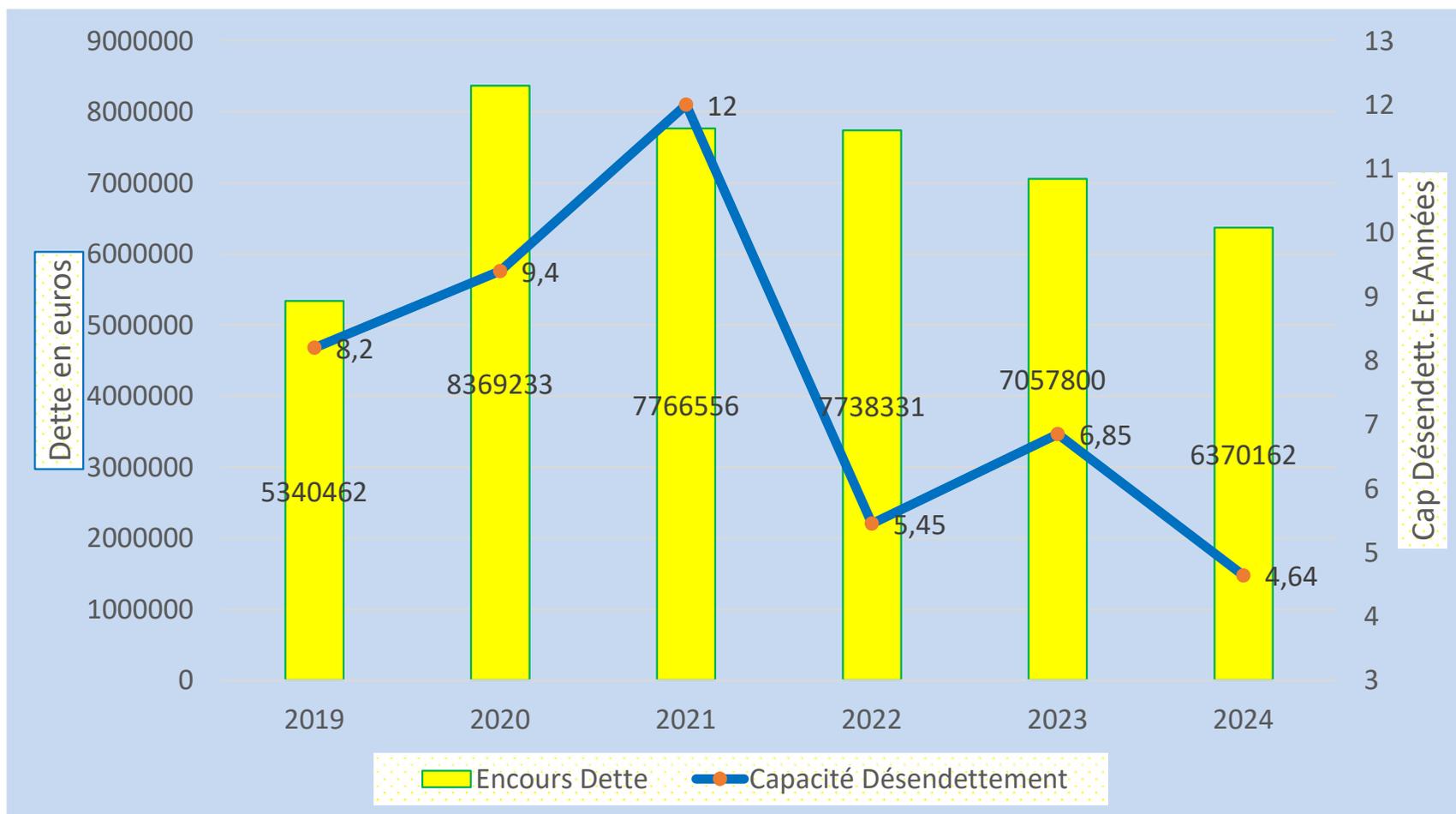
*Le « pic » en remboursement de capital d'emprunts sur 2022 se justifie par le remboursement de 3 prêts relais cette année-là (Domaine des Charmes, Site 44 et Cœur de Ville).*

*En dehors, le capital remboursé en 2022 est de 610.400 €*



▪ L'endettement : évolution encours, capacité de désendettement

Budgets général et annexes réunis (hors régies autonomes) :



## Evolution comparative de l'endettement par habitant :

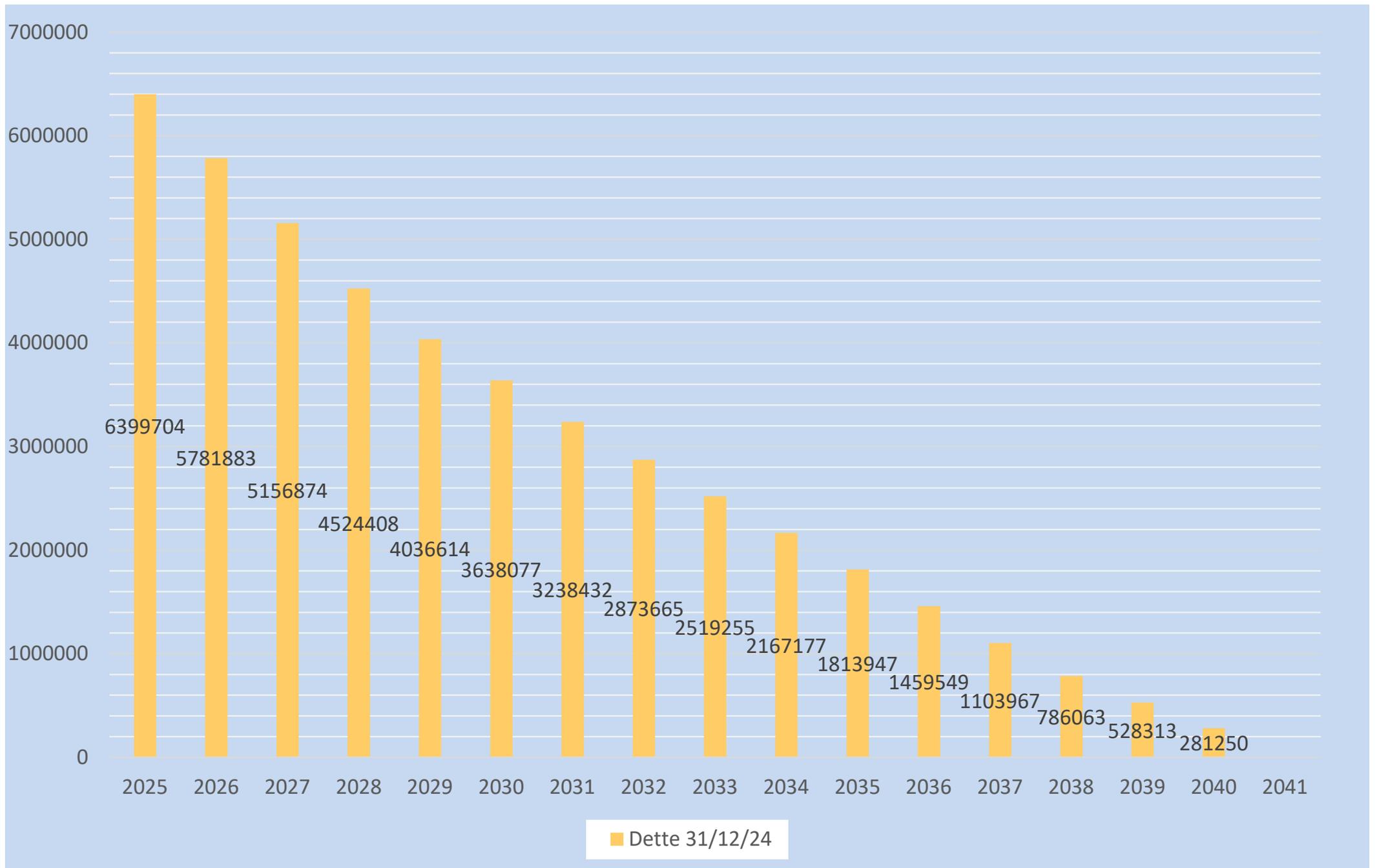
Source : comptes des communes – Ministère de l'économie des finances et de la relance – Budget principal seul

	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024 (éval)
<b>Dette/ hab<sup>t</sup> à NLA</b>	<b>744 €</b>	<b>950 €</b>	<b>1.328 €</b>	<b>1.231 €</b>	<b>1.328 €</b>	<b>1.212€</b>	<b>1.087 €</b>
<b>(Population)</b>	(5.718 h)	(5.687 h)	(5.661 h)	(5.631 h)	(5.655 h)	(5.658 h)	(5.682 h)
<b>(Dette totale BG 31/12)</b>	(4.252.000 )	(5.403.000 )	(7.515.000)	(6.930.000)	(7.510.17 7)	(6 847 500)	(6 177 740)
<b>Dette moy. de la strate</b>  5à10.000 hab <sup>t</sup>	<b>844 €</b>	<b>828 €</b>	<b>802 €</b>	<b>775 €</b>	<b>780 €</b>	<b>767 €</b>	<b>/</b>
<b>Dettes / habitant communes environnantes</b>							
<b>Moncoutant s/ Sèvre</b>	<b>798 *</b>	<b>724</b>	<b>629</b>	<b>622</b>	<b>572 €</b>	<b>555 €</b>	<b>/</b>
<b>Cerizay</b>	<b>1.063</b>	<b>837</b>	<b>910</b>	<b>785</b>	<b>761 €</b>	<b>646 €</b>	<b>/</b>
<b>Mauléon</b>	<b>773</b>	<b>746</b>	<b>681</b>	<b>665</b>	<b>732 €</b>	<b>750 €</b>	<b>/</b>
<b>Bressuire</b>	<b>1.431</b>	<b>1.396</b>	<b>1.391</b>	<b>1.317</b>	<b>1277 €</b>	<b>1325 €</b>	<b>/</b>

\* Moncoutant avant fusion

# L'endettement : Profil d'extinction de la dette

*Budgets général et annexes réunis (hors régions autonomes) :*



- L'endettement : structure

	Taux d'intérêt moyen pondéré au 31 12 2024 (pondéré p CRD)	Durée résiduelle moyenne pondérée au 31 12 2024 (pondérée par CRD)	Commentaires
Budget général	1,49%	13,32 ans	95,01 % taux fixe 4,99 % taux variable
Budgets annexes	1,32 %	12,42 ans	100 % taux fixe 0 % taux variable
<u>Budgets général et annexes réunis</u>	<u>1,49 %</u>	<u>13,29 ans</u>	<u>95,16 % taux fixe</u> <u>4,84 % taux variable</u>
Budgets régies chaufferie bois et photovoltaïque réunis	1,37 %	9,16 ans	Emprunts neutres p BG et contribuable 100 % taux fixe 0 % taux variable
<i>Résultats consolidés tous budgets</i>	<i>1,48 %</i>	<i>12,94 ans</i>	<i>95,57 % taux fixe</i> <i>4,43 % taux variable</i>

## Tableaux Etat de la dette :

### a) Budget général

	Emprunts à taux fixe	Emprunts à taux variable	Ensemble du budget général
<b>Nombre d'emprunts</b>	9	5	14
<b>Capital restant dû au 31 décembre 2024</b>	5 869 718,79 €	308 020,76 €	6 177 739,55 €
<b>Part dans l'encours de la dette</b>	95,01 %	4,99 %	100 %
<b>Taux moyen pondéré (par le CRD)</b>	1,52 %	0,99 %	1,49 %
<b>Durée résiduelle moyenne pondérée (par le CRD)</b>	13,82 ans	3,85 ans	13,32 ans

*b) Budgets annexes : ZAC « Cœur Ville » – « Site 44 »  
 – Domaine des Charmes – Locations ass TVA –  
 Coteau des Justices*

	Emprunts à taux fixe	Emprunts à taux variable	Ensemble des budgets annexes
<b>Nombre d'emprunts</b>	2	0	2
<b>Capital restant dû au 31 décembre 2024</b>	192 422,5 €	0 €	192 422,5 €
<b>Part dans l'encours de la dette</b>	100 %	0 %	100 %
<b>Taux moyen pondéré (par le CRD)</b>	1,32 %	/	1,32 %
<b>Durée résiduelle moyenne pondérée (par le CRD)</b>	12,42 ans	/	12,42 ans

## c) Budgets régies PEP et PCB réunis

	Emprunts à taux fixe	Emprunts à taux variable	Ensemble des budgets régies
<b>Nombre d'emprunts</b>	3	0	3
<b>Capital restant dû au 31 décembre 2024</b>	589 316,09 €	0 €	589 316,09 €
<b>Part dans l'encours de la dette</b>	100 %	0 %	100 %
<b>Taux moyen pondéré (par le CRD)</b>	1,37 %	/	1,37 %
<b>Durée résiduelle moyenne pondérée (par le CRD)</b>	9,16 ans	/	9,16 ans

## d) Tous Budgets consolidés

	Emprunts à taux fixe	Emprunts à taux variable	Ensemble consolidé tous budgets
<b>Nombre d'emprunts</b>	14	5	19
<b>Capital restant dû au 31 décembre 2024</b>	6 651 457,38 €	308 020,76 €	<b>6 959 478,14 €</b>
<b>Part dans l'encours de la dette</b>	95,57 %	4,43 %	<b>100 %</b>
<b>Taux moyen pondéré (par le CRD)</b>	1,50 %	0,99 %	<b>1,48 %</b>
<b>Durée résiduelle moyenne pondérée (par le CRD)</b>	13,36 ans	3,85 ans	<b>12,94 ans</b>

# FISCALITE

TAXE HABITATION	2020	2021	2022	2023	2024
<b>BASE NETTE</b>	<b>4.834.804 €</b>	<b>204.913 €</b>	<b>192.739 €</b>	<b>267.038 € (RS)</b> + <b>160.954 € (LV)</b>	<b>296 227 € (RS)</b> + <b>183 031 € (LV)</b>
<b>EVOLUTION BASE</b>	+1,45%	Réforme de la TH – ne reste que les Résidence secondaires et Logements vacants	Reliquat RS 5,94%	RS +38,5%	RS +10,9% LV +13,7 %
<b>TAUX IMPOSITION</b>	<b>14,89 % (gelé)</b>	<b>14,89 % (gelé)</b>	<b>14,89 % (gelé)</b>	<b>14,89 %</b>	<b>14,89 %</b>

TAXE FONCIERE SUR LE BATI	2020	2021	2022	2023	2024
<b>BASE NETTE</b>	<b>6.014.547 €</b>	<b>4.857.581 €</b>	<b>4.876.819 €</b>	<b>5.217.500 €</b>	<b>5 496 553 €</b>
<b>EVOLUTION BASE</b>	+2,32%	-19,24% (baisse base Ets industriels)	+0,4%	+6,98%	5,35%
<b>TAUX IMPOSITION</b>	<b>18,83%</b>	<b>37,71 % (réforme TH)</b>	<b>37,71%</b>		<b>38,90%</b>

TAXE FONCIERE SUR LE NON BATI	2020	2021	2022	2023	2024
<b>BASE NETTE</b>	<b>361.742 €</b>	<b>362.216 €</b>	<b>374.633 €</b>	<b>399.756 €</b>	<b>414.915 €</b>
<b>EVOLUTION BASE</b>	+ 0,8%	+ 0,13%	+ 3,43%	+ 6,70%	+3,7 %
<b>TAUX IMPOSITION</b>	<b>59,17 %</b>				

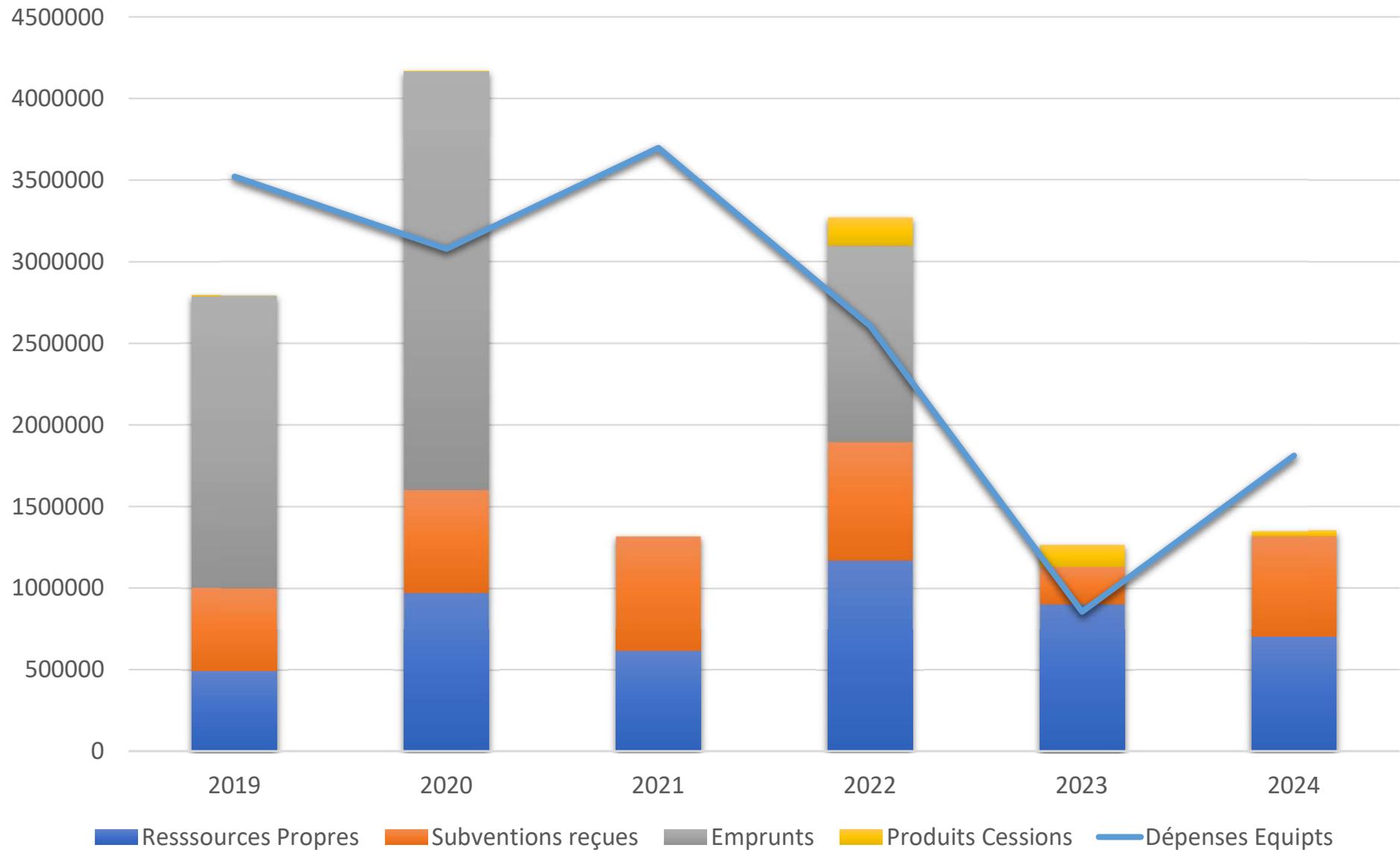
## • L'évolution 2024 des produits de fiscalité directe :

- **Rappel - Depuis 2021, plus de TH sur résidences principales.** Taux de TH gelé selon taux 2019 jusqu'en 2023. La commune continue de percevoir la THRS (résidences secondaires) et la THLV (logements vacants).
- **Nouveau panier de ressources depuis 2021** = transfert part départementale TFPB et application d'un « Coefficient correcteur »
- **En 2021 : nouvelle situation fiscale de référence** avec transfert du taux départemental, le taux communal étant la somme des taux communal et départemental appliqués en 2020.  
Vote du **taux de TFPB en 2021** (18,83 % taux communal 2020 + 18,88 % taux départemental 2020 = 37,71 % )
- **En 2024 – Vote d'un nouveau taux de TFB 38,90% (hausse de 3%)**

+	2020	2021	2022	2023	2024
Produit TH	719.902 €	30.512 €	28.699 €	63.727 €	<b>71 360 €</b>
Produit TFB	1.132.395 €	1.832.804 € Hors compensation baisse bases E <sup>ts</sup> indust : 444 k€ et hors impact coeff correcteur : - 354 k€	1.840.088 € Hors compensation baisse bases Ets indust : 457 k€ et hors impact coeff correcteur : - 354 k€	1.968.776 € Hors compensation baisse bases Ets indust : 430 k€ et hors impact coeff correcteur : - 373 k€	<b>2 138 947 €</b> Hors compensation baisse bases Ets industr : 497 k € et hors impact coeff correcteur : - 394 k €
Produit TFNB	214.043 €	214.323 €	221.670 €	236.536 €	<b>245 505 €</b>
Rôles suppl	/	/	/	/	/
TOTAL PRODUITS	2.066.340 €	2.167.639 € (y/c compens et coef corr)	2.193.457 € (y/c compens et coef corr)	2.326.039 € (y/c compens et coef corr)	<b>2 558 732 €</b> (y/c compens et coef corr)
Evolution	+ 1,87 %	+ 4,90 %	+ 1,19 %	+ 6,04 %	+10%

# Répartition du financement de l'investissement :

*Budget général et annexes réunis (hors régies autonomes):*



# Ratios des données synthétiques de situation financière

## A) Taux d'imposition 2024 comparatifs :

Contributions	<b>NUEIL LES AUBIERS</b>	Taux moyen 2023 de la strate 5.000 à 10.000 hab <sup>ts</sup>	MONCOUTANT s/Sèvre	MAULEON	CERIZAY Hors strate	BRESSUIRE Hors strate
Taxe d'habitation	<b>14,89 %</b>	<b>19,57 %</b>	14,22 %	14,10 %	13,50 %	15,18 %
Taxe sur le foncier bâti	<b>38,90 %</b>	<b>35,51 %</b>	38,38 %	38,23 %	37,38 %	44,27 %
Taxe sur le foncier non bâti	<b>59,17 %</b>	<b>55,22 %</b>	54,78 %	55 %	54 %	54,81 %

## B) Divers ratios de diagnostic financier :

### B1) – Ratios obligatoires pour les communes de 3500 à 10000 habitants

Ratios NLA	2020	2021	2022	2023	2024 (évaluation)
Population	5.661	5.631	5.655	5.658	<b>5.682</b>
Charges fonct/popul	644	741	730	979	<b>814</b>
Produits impôts directs/population	370	343	329	341	<b>387</b>
Produits fonct/popul	830	892	979	1097	<b>1059</b>
Dép Equip brut/popul	521	654	423	146	<b>310</b>
Encours dette/popul	1.326	1.229	1.328	1.212	<b>1087</b>
DGF/popul	235	242	251	261	<b>269</b>

## B2) – Ratios obligatoires pour les communes de plus de 10000 habitants

Ratios NLA	2020	2021	2022	2023	2024 (évaluation)
Dépenses Personnel / Dép <sup>ses</sup> fonctionnement	41,71 %	37,65 %	40,62 %	34,90 %	44,14 %
CMPF (1)	0,95	0,999	0,97	/	/
DF+remboursement cap.ann.dette/RF (2)	87,26 %	94,71 %	85,63 %	90,66 %	88,02%
Dép Equipt Brut / Recettes Fonctionnement	62,81 %	73,36 %	43,25 %	13,04 %	29,29%
Encours dette / Recettes Fonctionnement	159,79 %	137,75 %	135,68 %	107,85 %	102,66 %

**(1) Coefficient de mobilisation du potentiel fiscal. Plus le CMPF s'approche de 1, plus la fiscalité locale est proche de la fiscalité moyenne de la strate. Plus le CMPF est inférieur à 1, plus la collectivité a des marges de manœuvre fiscales. Plus le CMPF est supérieur à 1, moins la collectivité dispose de marge de manœuvre fiscale.**

**(2) DF : dépenses de fonctionnement ; RF : recettes de fonctionnement**

# *Situation maîtrisée toutefois tendue par l'inflation après un cycle encore récent de gros investissements*

- 5 objectifs tenus et durables :

Politique de **modération en matière fiscale**

**HORS Inflation, Maîtrise dépenses de fonctionnement** : masse salariale/ énergies / plan de sobriété

Maintenir un **bon niveau d'épargne**

**Maîtrise pluriannuelle de l'endettement**

Réalisation programmée des **investissements structurants**

- Marges de manœuvre :

**Progression de nos ressources** : péréquation, tarification dynamique, évolution des bases, produits nouvelles locations, possibilités de recettes nouvelles à l'avenir (halte vélo, vente électricité)

**Evolution de nos charges** : récent recul de l'inflation mais le niveau des coûts reste élevé / Prix des énergies encore élevé, services payants Agglo, frais induits des investissements, frais financiers, masse salariale réévaluée mais contenue, et en parallèle, retombées durables du plan sobriété + projets d'installations photovoltaïques avec autoconsommation de l'électricité produite pour réduire les charges.

**DONC** : préservation d'une capacité d'épargne grâce aux efforts consentis

**ET**

**Fiscalité réévaluée en 2024** (après être restée inchangée pendant **21 ans**),

**ET**

**Capacité de désendettement correcte** à l'issue d'un **cycle récent d'investissements lourds et structurants** : **4,64 ans** à fin 2024

POSSIBILITE de poursuivre en l'échelonnant la conduite du projet communal en veillant à contenir chaque année la capacité de désendettement et l'endettement par habitant

# Moyens pour investir en 2025

- Plusieurs axes :
- Utiliser l'autofinancement (brut) dégagé par la gestion 2024 à hauteur de **1.619.000 €** correspondant à un autofinancement net de **1.019.000 €**
- Utiliser le FCTVA évalué à **197.000 €**
- Produits de taxe d'aménagement (TA) : **20.000 €**
- Utilisation des **fonds « bonifiés » de l'Etat: CRTE** (*contrat de relance et de transition écologique*) et programme **« Petites Villes de Demain »** (*suite AAP Etat*) et de la Région **« Petits pôles urbains »** (*suite AMI région*)
- Recherche de **subventions** : auprès des partenaires institutionnels – *Dotation de soutien investissement local (DSIL), fonds vert (fonds friches), fonds chaleur, ...*
- **Recours à l'emprunt** (baisse des taux d'intérêts amorcée, échelonnement des investissements pour contenir l'encours de la dette à son niveau actuel, respect des ratios prudentiels : capacité de désendettement maxi 12 ans)

# Etat du patrimoine communal

S'agissant de la voirie communale (ou assimilée) :

En 2024, ont notamment été réalisés :

- Réfection de 4,5 km de chemins ruraux

En 2025, devraient notamment être réalisés :

- Renouvellement du réseau d'assainissement de la Rue de l'Atlantique puis début des travaux de réfection de voirie avec création d'une liaison douce
- Renouvellement du réseau d'assainissement puis effacement des réseaux électrique et télécoms et début des travaux de réfection de voirie des rues de la Stipendie, de l'Écu de France, du Lion d'or et de Tivoly (partie haute)
- Viabilisation du site ex-gendarmerie en parallèle de la construction de 11 logements par Sèvre Loire Habitat
- Fin des travaux de viabilisation du « Village des Samares »
- Finitions de la phase 1 du lotissement le Coteau des Justices

***- ET le programme d'entretien courant des voies principales de campagne***

## S'agissant des bâtiments et autres patrimoines communaux :

### En 2024, ont notamment été réalisés :

- Réfection et mise aux normes de logements locatifs communaux au Bourgneuf
- Boisement d'environ 4 ha de parcelles communales sur 6
- Désamiantage de la résidence Saint-Hubert
- Transformation de l'ancienne maison Bellanné en « Halte vélo » avec hébergement
- Séparation entre partie habitation et fournil de l'ancienne boulangerie Beraud, avant mise en vente de l'habitation
- Travaux d'amélioration de la salle Belle-Arrivée (rénovation des loges, remplacement de la poutre en façade, ...)
- Aménagement d'un bike parc à proximité du parc de « Val de Scie »

### En 2025, devraient notamment être réalisés :

- Etudes et Lancement des travaux d'extension et de rénovation énergétique de la **cantine** de la Girainerie
- Réfection et mise aux normes de **logements** locatifs communaux y compris accueil de nuit (régie)
- Fin du boisement d'environ 2 hectares de parcelles communales sur 6
- Achèvement des travaux de réhabilitation de la résidence St-Hubert
- Lancement de l'aménagement de la mouvothèque
- Finalisation des travaux à Belle-Arrivée
- Etudes et lancement des travaux de l'espace Petite Enfance dans le parc Saint Hubert
- Rénovation des vestiaires du stade Tuzelet
- Travaux d'aménagement d'un accès à l'ancienne maison du Dr Verron avant mise en vente
- Remplacement du chauffage des salles Saint-Hilaire et Bois Grimaud, réfection de la couverture du Gué de l'Homme, ravalement du 1 rue de Tournelay
- Mise en service halte vélo

# Evolution des emplois (permanents et non)

## Situation au 31 décembre 2024

	2024	2023	2022	2021	2020	2019
Emplois de Catégorie A	1	2	1	1	1	2
Emplois de Catégorie B	6	7	7	7	6	6
Emplois de Catégorie C (non compris postes en dispo)	42	36	32	31	33	32
<b>TOTAL emplois permanents</b> (hors postes dispo)	<b>49</b>	45	40	39	40	39
Equivalents temps plein	<b>39,68</b>	36,96	31,7	30,07	32,45	32,33
<i>Uniquement Effectif Communal et Emplois Permanents : titulaires FPT, congé parental</i>						
<i>Pour info TOTAL emplois non permanents</i>	<b>9</b>	14	16	20	14	14
<i>Equivalents temps plein</i>	<b>7,45</b>	9,97	12,52	15,49	10,07	9,38
<i>Emplois non permanents : contractuels de droit public, droit privé, primo-stagiaires FPT, apprenti</i>						
<b>TOTAL Général / ETP</b>	<b>58/47,13</b>	<b>59 / 46,93</b>	56 / 44,22	59 / 45,56	54 / 42,52	53 / 41,71



# III – LA PROSPECTIVE ET LES PREVISIONS PLURIANNUELLES

**A) BUDGET GÉNÉRAL**

**B) BUDGETS ANNEXES :**

- Locations assujetties TVA
- ZAC « Cœur de Ville »
- Lotissement Coteau des Justices

**C) BUDGETS AUTONOMES :**

- Régie énergie Chaufferie Bois
- Régie production Photovoltaïque

# Les autorisations de programme

## ▪ 1 – Annulations d'autorisation de programme :

### ▪ *1a – Sur le budget général*

✓ Sur 2025 : Ecole Jacques Prévet sud – remplacement du chauffage

## ▪ 2 – Modifications d'autorisation de programme :

### ▪ *2a – Sur le budget général*

Année de création	Désignation - Objet	Modification à envisager en 2024
2013	Travaux d'aménagement du bourg Sud (rues Saint Charles, du Théâtre, du Prieuré, Petit Prieuré, de la Place et de Beaumont)	OUI
2021	Regroupement des stades sur site Tuzelet – Site stade Amand TUZELET	OUI
2022	Projet de développement Eco-Touristique	OUI
2022	Rénovation de la résidence Saint-Hubert	OUI
2022	Rénovation de l'immeuble du Lion d'Or, rue de la Gare	OUI
2022	Rénovation de l'immeuble Gonnord, Grand'rue	OUI
2023	Opération ancienne gendarmerie : logement, habitat locatif	OUI
2023	Vidéoprotection : espaces publics, Mairie, Halle, Stade Tuzelet	OUI
2023	Plantations/boisement : création de nouveaux boisements	OUI
2024	Travaux de construction d'un espace Petite Enfance parc Saint Hubert	OUI

▪ **2b – Sur les budgets annexes et régies**

Année de création	Désignation - Objet	Modification à envisager en 2025
2020	Opération « Coteau des Justices »	OUI

▪ **3 – Création d'autorisation de programme :**

▪ **3a – Sur le budget général**

✓ sur 2025 : Cantine de la Girainerie – extension et rénovation

✓ Sur 2025 : Rue de l'Atlantique – réfection et liaison douce

▪ **4 – Clôture d'autorisations de programme :**

▪ **4a – Sur le budget général**

✓ sur 2025 : Rénovation de l'immeuble Béraud, rue de la Place

# La Prospective Financière

## ▪ 1 – Généralités – Cadre :

- ✓ En section de fonctionnement, la rétrospective montre que **les tensions constatées en 2023** (année de forte inflation marquée par **une hausse des dépenses** (fluides-énergies, frais de fonctionnement des investissements récents, fournitures, personnel, intérêts) non **intégralement compensée par l'évolution des recettes** (évolution et réévaluation des bases, adaptation de la tarification des services, taxe sur droits de mutation, nouvelles recettes : loyers et IFER) qui avaient conduit à la **contraction de l'épargne brute** (utilisée pour le financement de l'investissement) **s'atténuent en 2024**, avec l'effet cumulé des efforts réalisés (plan de sobriété, adaptation de la tarification des services et augmentation du taux du foncier bâti) et des évolutions conjoncturelles (diminution des coûts des énergies, revalorisation des bases fiscales, etc.). Il convient néanmoins de rester vigilant pour maintenir un bon niveau d'épargne brute.
- ✓ En section d'investissement, la rétrospective montre que la décision de ne pas recourir à l'emprunt (et les arbitrages qui en ont découlés en matière d'investissements : reports et annulation de projets) et la légère amélioration de l'épargne brute ont permis d'augmenter le niveau d'**épargne nette** à consacrer aux nouveaux investissements.
- ✓ En parallèle, la prospective montre que **l'évolution constatée du coût des projets**, tous **réévalués à la hausse** avec l'inflation (la baisse probable du coût des travaux n'est pas encore constatée) **nécessite de poursuivre l'échelonnement de leur réalisation dans le temps afin de limiter le recours à l'emprunt** .
- ✓ La **prospective établie** et présentée ci-après **tient compte de ces impératifs** et s'attache à **respecter les règles prudentielles** (*ratio de désendettement < 12 ans, absence d'effet de ciseau délétère entre RRF et DRF, maintien d'un taux d'épargne nette, niveau d'endettement contenu*). Elle intègre les ressources et les dépenses nouvelles liées au fonctionnement de la halte vélo ainsi que les économies d'électricité issues de l'autoconsommation de l'énergie produite par de nouvelles installations photovoltaïques. D'éventuelles nouvelles ressources (centrales EnR) auraient pu être intégrées dans la prospective d'ici 4 à 5 ans (2028 – 2029), la prudence a conduit à ne pas retenir une telle hypothèse.
  - **Pour s'assurer du respect de ces règles prudentielles, la prospective doit régulièrement être actualisée pour y intégrer les informations nouvelles au fur et à mesure et adapter les réalisations aux exigences financières**

## PAGE ½ (Montants en k€) – Présentation par enveloppes groupées

DOMAINES	PROGRAMMES PRINCIPAUX INSCRITS À LA PPI	2025	2026	2027	2028	2029	2030
<i>Politique foncière</i>	<i>Achats immeubles : terrains nus et bâtis</i>	510 k €					
<i>Développement local</i>	<i>Revitalisation Bourgs – Schéma de mobilités (voiries)</i> <i>Développement touristique</i> <i>Cœur de ville : aménagements extérieurs (reliquats)</i>	1530 k €					
<i>Voirie</i>	<i>Voirie courante hors agglomération</i>			300 k € en 2 programmes			
	<i>Aménagements de voiries en agglomération</i>	2610 k €					
	<i>Signalétique - mobilier urbain - Eclairage public – divers travaux voirie</i>	400 k €					
<i>Equipements sportifs</i>	<i>La Ronde, Arc-en-Ciel, J.Ph.Gatien, Garenne</i>			95 k €			
	<i>Stade Tuzelet – Regroupt lieu unique (éclairage stade, réno vestiaires, reliquats)</i>	455 k €					
	<i>Courts de tennis Parc St-Hubert et Place des Sports (3x3)</i>			10 k €			
<i>Communication</i>	<i>Supports physiques et numériques de com.</i>	465 k€					
<i>Matériels services Tech.</i>	<i>Petits matériels, transports et engins divers</i>						

• PAGE 2/2 (Montants en k€) – Présentation par enveloppes groupées

DOMAINES	PROGRAMMES PRINCIPAUX INSCRITS À LA PPI	2025	2026	2027	2028	2029	2030	
		<i>Patrimoine - Culture</i>		25 k €		375 k €		25 k €
<i>Eglise St-Melaine</i>								
<i>Eglise St-Hilaire</i>								
<i>Théâtre</i>								
<i>Services publics</i>	<i>Ecoles Jacques Prévert Nord et Sud</i>	3.814 k €			15 k €			
	<i>Lieux de restauration scolaire (rénovation cantine de la Girainerie –divers)</i>							
	<i>Espace Petite Enfance (crèche – rpe) + Espace Enfants (Réno)</i>							
	<i>Maison de santé</i>							
	<i>Ludothèque – Immeuble 60 rue Vendée</i>							
<i>Quartiers d’Habitat</i>	<i>ZAC « Hauts Belle-Arrivée »</i>				745 k €			
	<i>Coteau des Justices (phases 1 et 2)</i>							
	<i>ZAC «Village des Samares »</i>	620 k €						
	<i>Ilot ancienne gendarmerie</i>							
<i>Logements</i>	<i>Modernisation résidence Saint-Hubert</i>	1.196 k€						
	<i>Immeubles Béraud Gonnord Lion d’Or</i>							
	<i>Résidence Habitat jeunes</i>							
	<i>Maison Dr Verron 24A, rue de Tivoly</i>							
<i>Sécurité</i>	<i>Videoprotection – protection incendie</i>	288 k €						
<i>Cadre de Vie</i>	<i>Aires de Jeux</i>	528 k €						
	<i>Programme de plantations – espaces verts</i>							
	<i>WC publics</i>							
	<i>Ad’AP Agenda accessibilité programmée</i>							

- Ces HYPOTHESES de programme pluriannuel d'investissement (PPI) sur 5 ans représentent environ selon les estimations actuelles (montants arrondis) :

	Sur période 2025/2030 (6 ans)
Dépenses totales d'équipements	13.906.550 €
Recettes escomptées : subventions, produits induits	6.801.250 €
Reste à financer par la commune	7.105.300€
Dépense Equipement moyenne / an	<b>2.317.760 €</b>
Recettes escomptées moyenne / an	1.133.540€
Reste à financer en moyenne / an	<b>1.184.220 €</b>

- 2) En matière de financement :

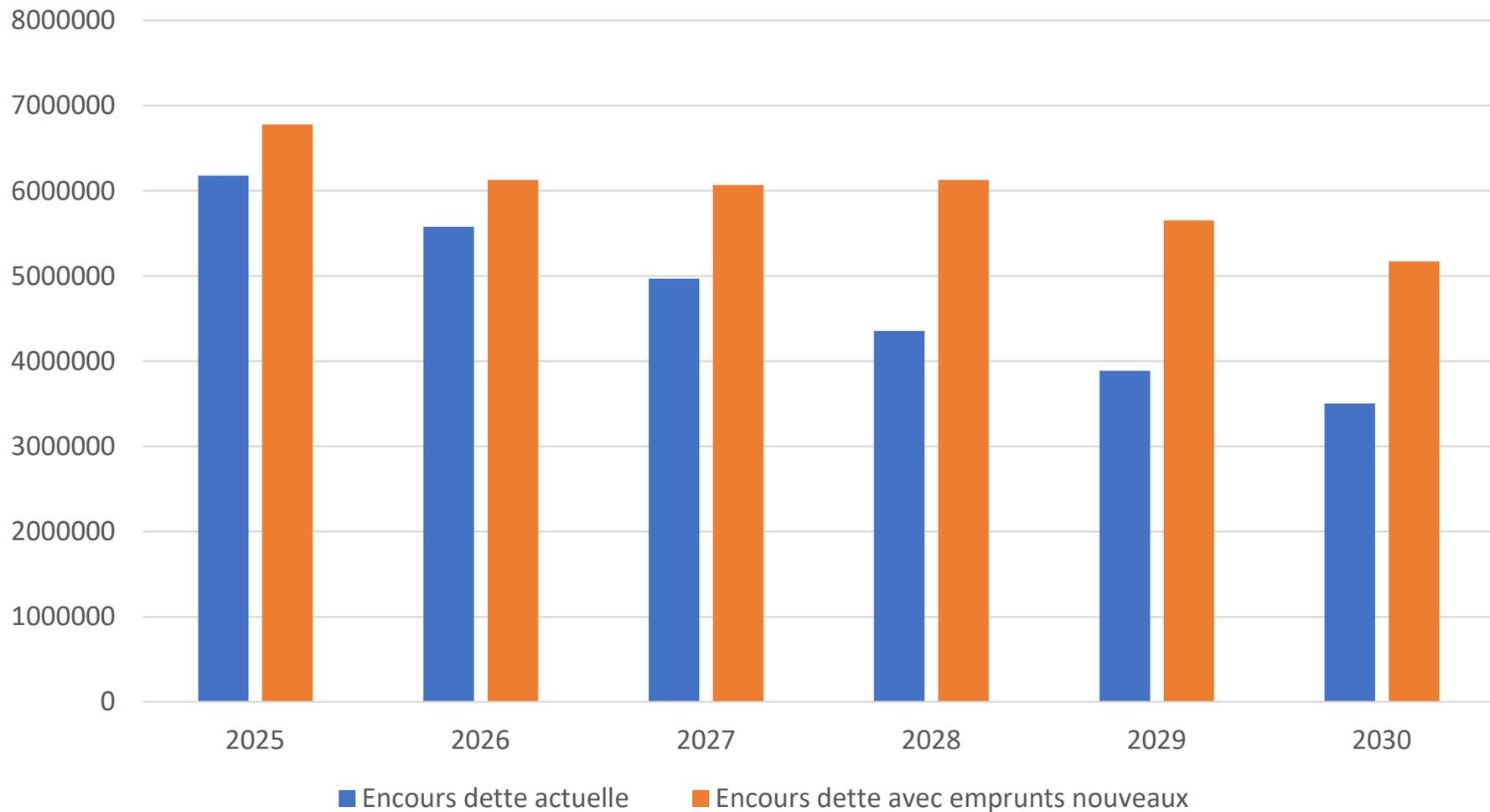
- ✓ **Fiscalité : taux constants sur toute la période,**
- ✓ **Emprunts selon hypothèses suivantes : à 3 % sur 20 ans**

# ■ REPERCUSSIONS ET IMPACTS DE LA PROSPECTIVE ET DES PREVISIONS PLURIANNUELLES :

## Budgets général et annexes réunis (hors régions autonomes) :

	Scenario Unique
Emprunts	3 % sur 20 ans sur toute la période 2025-2030
Taux épargne brute	<i>Taux moyen sur la période 21,5 % mais diminution de l'épargne brute à partir de 2027 pour atteindre 19,2% en fin de période</i>
Epargne nette	<i>Taux moyen sur la période 11,5% (épargne nette toujours positive, en moyenne 656 K € par an, avec son plus bas niveau en 2027 à 561 k €)</i>
Effet de ciseau (entre RRF et DRF)	<i>Pas d'effet ciseau constaté (recettes de gestion liées à l'effet taux, la halte vélo, aux logements et économies de gestion dues à l'autoconsommation de l'électricité produite par les installations photovoltaïques)</i>
Endettement	<i>Culminerait à <b>6,7 M€</b> en 2025 (niveau 2023) mais désendettement progressif sur la période Endet<sup>t</sup>/hab<sup>t</sup> décroît de 1173€ en 2025 à 895 € en 2030</i>
Annuité / hab	<i>Culminerait à <b>133 € / habitant</b> en 2026 (135 € en 2023) et atteindrait 101 € en 2030</i>
Capacité de désendettement	<i>4,8 ans en moyenne sur la période (comprise entre 4,5 et 5,2 ans)</i>

# *Simulation du profil de la dette intégrant dette actuelle et prospective*





# IV – LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES

## A) BUDGET GÉNÉRAL

## B) BUDGETS ANNEXES :

- Locations assujetties TVA
- ZAC « Cœur de Ville »
- Lotissement Coteau des Justices

## C) BUDGETS AUTONOMES :

- Régie énergie Chaufferie Bois
- Régie production Photovoltaïque

## 2025 – Année incertaine !

*L'inflation baisse et les taux d'intérêt d'emprunt aussi. Toutefois le niveau des prix est encore haut et continue d'impacter à la hausse le coût de nos projets.*

*L'adoption tant attendue du projet de loi de finances confirme l'objectif de réduction du déficit de l'Etat et acte la diminution des crédits des dotations d'investissement (DSIL) et du fonds vert, ainsi que le gel de la fraction de TVA, principale ressource des régions et départements, ce qui laisse planer le doute sur l'obtention des subventions indispensables à la réalisation des investissements programmés.*

*Pourtant il convient de finaliser les **projets importants engagés** : la rénovation de 6 logements dans la résidence Saint Hubert, la viabilisation des 11 logements de l'ancienne gendarmerie, la finition des voiries du Coteau des Justices et du village des « Samares », mais aussi d'engager les travaux d'extension et de rénovation de la cantine de la Girainerie, de construction d'un espace Petite Enfance dans le parc Saint Hubert (pour le compte de l'Agglo) et de réfection de voirie avec création d'une liaison douce rue de l'Atlantique.*

*Et il y a nécessité de conduire ces **programmes importants** et d'autres (développement touristique, revitalisation des bourgs, schéma de mobilité ...) pour pouvoir bénéficier **d'aides substantielles mais momentanées voire éphémères** (CRTE-PVD, Région revitalisation, Fonds vert, Fonds chaleur ...)*

*Par ailleurs, il apparaît primordial de réaliser des investissements dans la production d'énergie photovoltaïque afin de générer des recettes et/ou des économies à court et moyen termes (autoconsommation de l'énergie produite).*

# Les orientations générales en section de fonctionnement

- **A- les dépenses de fonctionnement :**

- Les évolutions retenues tiennent compte des **revalorisations salariales**, de l'évolution du coût des **énergies**, et des effets de **l'inflation**

	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023	CA 2024	BP 2025 proj.
Dépenses de personnel	1.656.600 €	1.736.200 €	1.826.600 €	(2.042.000 €) 1.928.000 €	(2.200.000 €) 2.042.528 €	2.255.000 €
Subvention aux associations	123.480 €	124.199 €	123.945 €	117.681 €	161.148 € (versement anticipé subventions 2025)	160.000 €
Fluides	268.248 €	261.285 €	291.495 €	371.000 €	331.743 €	370.000 €
Autres charges de fonctionnement	1.295.628 €	1.415.957 €	1.482.386 €	1.514.223 €	1.614.486€	2.048.810 €
Intérêts dette	93.007 €	108.843 €	101.313 €	129.562 €	113.769 €	113.000 €
Dépenses réelles de fonctionnement	3.644.519 €	4.172.419 €	4.129.197 €	5.093.368 €	4.637.426 €	5.001.700 €

- **1) les ressources humaines :**

## **Evolution prévisionnelle des effectifs :**

Pour 2025, 1 procédure de recrutement est en cours pour le fonctionnement du **nouveau service de la Halte Vélo**, après **3** procédures de recrutement en 2024, 5 en 2023, 3 en 2022 et 7 en 2021

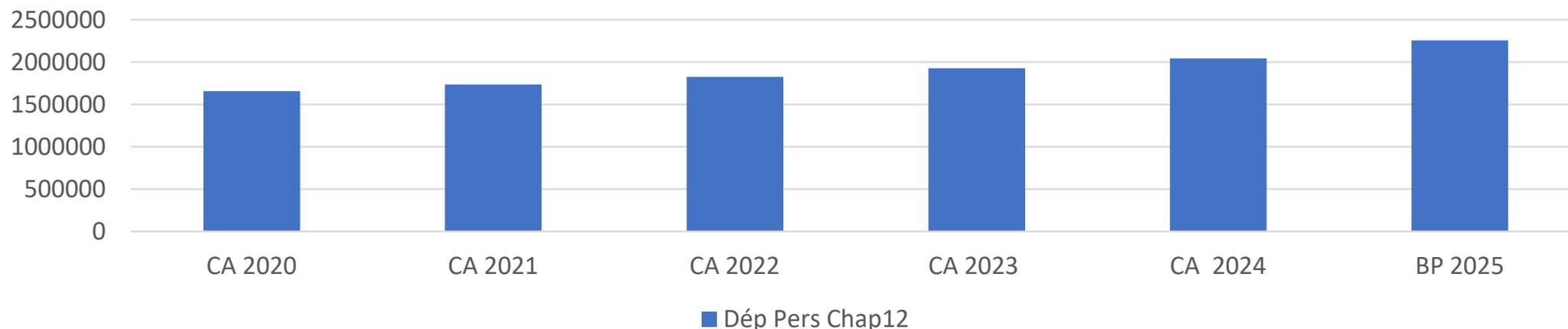
- les recrutements remplacements sont essentiellement liés aux **départs**, en retraite, mutations vers d'autres collectivités et mobilité interne, disponibilités, démissions. A la marge des recrutements s'attachent à de nouveaux services (tourisme, France services, Halte Vélo).

- la question de la **pérennisation de postes** type chargés de mission (contractuels à ce jour) pourra se poser à partir de 2026

- **Evolution de la masse salariale (chap 12) :**

- - **stabilité impactée** par l'habituel GVT, et surtout par des **décisions externes** : revalorisations salariales décidées par l'Etat, notamment +3,5% du point d'indice au 1<sup>er</sup> juillet 2022, réduction de durées d'échelon et grades pour les catégories B et catégories C les plus faiblement rémunérées, revalorisation du point d'indice + 1,5% au 1<sup>er</sup> juillet 2023, + 5 points d'indice au 1<sup>er</sup> janvier 2024 – pour 2025 impact de la hausse du taux de cotisations CNRACL de 3 pts.

Dép Pers Chap12



- **2) les subventions aux associations :**

	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023	CA 2024	BP 2025 projeté
<b>Subvention aux associations</b>	123.480 €	124.199 €	123.945 €	117.681 €	135.000 €	160.000 €
<b>Soutien en nature (logistique manifestations)</b>	/	/	<i>Tps Serv Tech</i> 25.203 €	<i>Tps Serv Tech</i> 24.397 €	<i>Tps Serv Tech</i> 35 k €	/

- **3) les charges générales :**

- Charges nécessaires au fonctionnement de la collectivité autres que dépenses de personnel. Elles comprennent les dépenses de fluides et énergies, l'entretien du patrimoine communal, le fonctionnement des services à la population et les équipements municipaux

	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023	CA 2024	BP 2025 projeté
Fluides	268.248 €	261.285 €	291.495 €	371.000 €	331.743 €	370.000 €
Charges générales (hors fluides)	1.124.734 €	1.194.957 €	1.286.709 €	1.386.3183 €	1.427.428 €	1.414.600 €

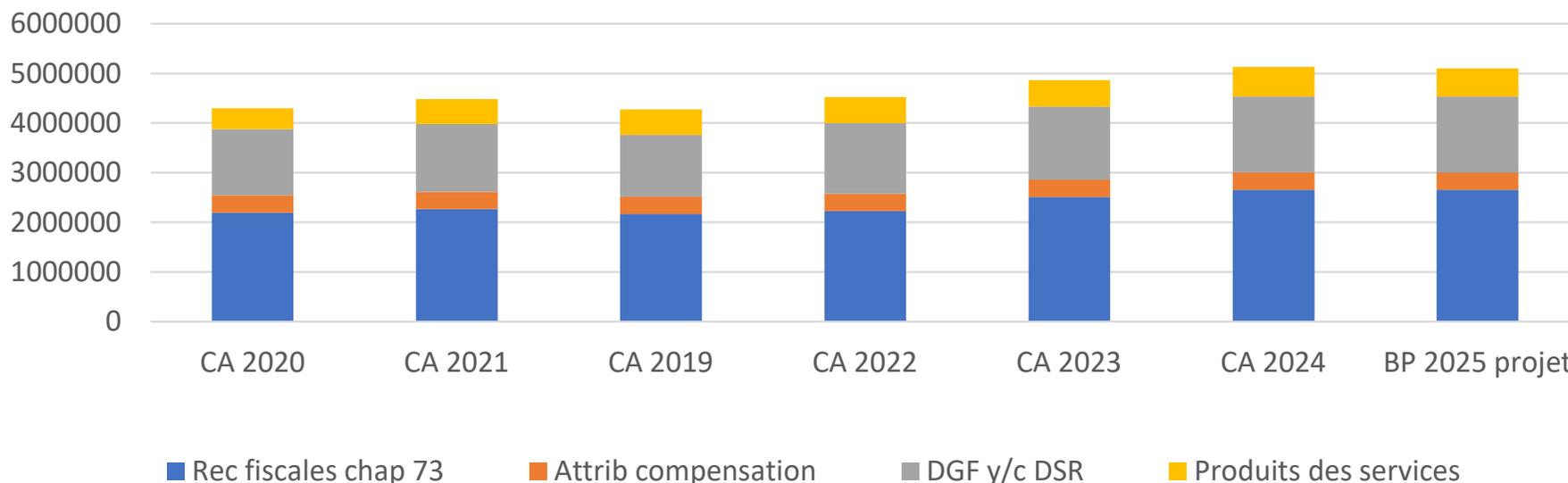
- **4) les charges financières :**

- Charges des intérêts de la dette.

	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023	CA 2024	BP 2025 projet
Intérêts de la dette	93.007 €	108.843 €	101.313 €	129.562 €	111.769 €	113.000 €

## • B- les recettes de fonctionnement :

### Evolution de la structure des recettes réelles de fonctionnement (RRF)



- Les **recettes fiscales** dépendent d'abord de l'effet « **bases** », celles-ci étant (jusque-là) **indexées sur l'inflation** : environ **45 % de nos RRF**
- L'**attribution de compensation** (AC) est versée par l'AGGLO pour « **rendre** » aux communes la part de **taxe professionnelle** que celles-ci avaient à la création de l'interco (1993) mais en **la diminuant des « transferts de charges »** correspondant aux différentes charges que ladite interco assume en lieu et place des communes. En 2023, l'AC a (à nouveau) été **amputée d'environ 17.000 €/an** pour financer le coût d'instruction des autorisations d'urbanisme, le fonctionnement du service informatique (environ 23.000 /an) étant désormais une prestation de services à charge de la commune : environ **7 % de nos RRF** alors qu'elle représentait plus de **11 % de nos RRF en 2013**,
- La **DGF** comprend outre la dotation de solidarité rurale (DSR – fractions bourg-centre, péréquation et cible), la dotation forfaitaire et la dotation nationale de péréquation. La DGF représente **28 % de nos RRF** et s'avère stable ces dernières années,
- Les **produits des services** correspondent aux services tarifés de la collectivité, notamment les prestations de restauration scolaire, de locations diverses ... Ils représentent environ **10 % de nos RRF**

# Les priorités et les choix de la collectivité pour 2025 – Présentation détaillée intra

- Axe 1 : Favoriser et dynamiser le développement de notre Commune

Fonctionnement			Investissement		
Secteurs	Actions	Enveloppe	Secteurs	Actions	Enveloppe
Dévelop <sup>t</sup> éco-tourisme	Animations Val de Scie, festivités sur site saison estivale, évènements ponctuels, Festival de l'humour Inauguration Halte Vélo	<b>70.000</b>	Dévelop <sup>t</sup> éco-tourisme	Aménagement extérieur Halte vélo, signalétique, mobiliers Halte Vélo, site internet	<b>150.000</b>
Bâtiments	Programme d'entretien pluriannuel	<b>120.000</b>	Acquisitions foncières ou immobilières	Etudes, honoraires Achat Terrains divers Achat bâtiments divers <i>Rachat propriété bâtie à EPF NA</i>	<b>70.000</b> <i>(126.000 pm 2026)</i>
Voirie	Programme d'entretien pluriannuel	<b>160.000</b> <b>(fauchage délégué)</b>	Budget annexe LATVA (dont salles communales)	Belle-Arrivée : habillage façade côté scène + matériels divers Immeuble rue Gue de l'Homme Salle Bois Grimaud 1 rue de Tournelay Salle St-Hilaire Evolution contrôles accès salles	<b>158.000</b>
Espaces verts	Programme d'entretien récurrent	<b>10.000</b>	Construction/ Habitat	Prime aide renouvellement urbain Subv. équilibre RHJ habitat jeunes (DSH) Opération d'urba site ex-gendarmerie	<b>623.000</b>

• **Axe 2 : Offrir des services de qualité aux habitants**

Fonctionnement			Investissement		
Secteurs	Actions	Enveloppe	Secteurs	Actions	Enveloppe
Services municipaux	Evolution Charges de personnel ( CNRACL + recrutement Halte Vélo ) de BP 2024 à BP 2025 Evolution charges de fluides, énergies de BP 2024 à BP 2025	+ 55.000  - 60.000	Achats matériels mobiliers et véhicules	Mairie, ST : enveloppe informatique, mobiliers Ecoles : env. informatique, mobiliers, Matériels ST : petits matériels , matériels de transport	70.000
CCAS	Charges de personnel (ESF) Actions sociales, aides facultatives, prestations secours Maison France Services Divers( goûter aînés)	57.000	Bâtiments	Ecole Sud: étanchéité, écoles nord et sud qualité air, réseau informatique, etc. Cantine Girainerie ( <i>études et début travaux</i> ) <i>Eglise Saint Melaine</i> Logements Bourgneuf: salle de bain, abaissement plafonds Ludothèque – aménagement mouvothèque Espace petite enfance parc saint hubert Relocalisation accueil de nuit Mairie – confort été	1.520.000
OGEC	Participation au financement des écoles privées sous contrat	320.000			
Autres associations	Enveloppe à répartir dont CSC, APE et APEL	160.000	Voirie et réseaux	Rues Stipendie, Lion d'Or, Ecu de France Rue de l'Atlantique Mobiliers urbains et éclairage public Réfection de trottoirs	490.000
			Installations sportives	Complexe La Ronde: réfection toiture et divers Salle Arc en Ciel et Gatien Installation sur court tennis Sud d'un basket 3x3 Rénovation des vestiaires stade Tuzelet	250.000

- Axe 3 : Structurer notre agglomération pour le futur**

Fonctionnement			Investissement		
Secteurs	Actions	Enveloppe	Secteurs	Actions	Enveloppe
			Urbanisme	<b><u>Coteau des Justices BA :</u></b> Travaux de finition voirie et espaces publics sur première tranche	<b>120.000BA</b>
			Grands projets	<b><u>Aménager la ZAC:</u></b> Finition du Secteur « Samares »	<b>200.000 BA</b>

- Axe 4 : Rénover et revitaliser le cadre de vie urbain des Nueillaubrais**

Fonctionnement			Investissement		
Secteurs	Actions	Enveloppe	Secteurs	Actions	Enveloppe
Opérations fléchées PVD-PPU (petit pôle urbain)	Action de promotion revitalisation et rénovation urbain	<b><u>Pour mémoire</u></b>	Opérations fléchées PVD-PPU (petit pôle urbain)	Réfection logements St-Hubert Démolition apprentis Lion d'Or Démolition Atelier Girardeau (1 allée Caphar)	<b>780.000</b>
Animations sportives	Promotion et portage fêtes et semaine du sport (Bienvenue au club), animations sportives estivales de scie, structures gonflables, inauguration bike parc et .....	<b># 30.000</b>	Sécurité espaces publics et propreté	Poteaux incendie et réserve défense incendie Cendriers recyclage mégots	<b>25.000</b>
Culture- Patrimoine	Education musicale Visite parlement CMJ		Communication	Supports banderoles, plans abribus, divers panneaux informations, borne affichage légale, numérotation écarts	<b>27.000</b>
			Espaces verts, espaces nature	Végétalisation et aménagement espace entre fleuriste et église St Hilaire	<b>35.000 (régie)</b>
			Cimetières	Cavernes Nord et Sud	<b>7.000</b>

- Axe 5 : Préserver l'environnement et s'installer dans un développement durable**

Fonctionnement			Investissement		
Secteurs	Actions	Enveloppe	Secteurs	Actions	Enveloppe
Tous secteurs (action transversale)	Chargé de mission Projet développement « Eco-touristique »  Chargé de mission Revitalisation Centres bourgs et programme «Petite Ville de Demain »	<b>43.000</b>	Plan de boisement	Gestion des plantations actuelles et nouvelle tranche de plantations d'arbres en boisements	<b>12.000</b>
Communication	Magazines, plaquettes, Agendas, communication événementielle, promotion Halte Vélo, vœux, etc.	<b>23 000</b>			
Espaces verts	Adaptation des aménagements pour limiter les interventions manuelles et répondre aux nouvelles attentes jury régional Ville Fleurie	<b># 5.000</b>	Voirie réseaux Eclairage	Modernisation réseau éclairage public (programme PEC)	Pour mémoire

## *Traduction pour le futur budget 2025*

- **Recourir à l'emprunt**
- **Utiliser le résultat et l'autofinancement dégagés par la gestion 2024**
- **Rechercher des financements extérieurs** auprès de tous partenaires potentiels (*notamment FEADER, Plan de Relance CRTE, DETR, DSIL, FNADT, Fonds vert, Fonds chaleur, Petites Villes de Demain, Petits Pôles Urbains Région, Ambitions Deux-Sèvres CD79 ...*)
- **Veiller au respect des règles prudentielles**

# Les budgets annexes et les régies

- **Budget annexe « Locations assujetties à la TVA » :**

- ✓ Créé en 2005 pour mise à disposition de structures privées de biens communaux (commerces notamment)
- ✓ Nouveauté en 2015 : gestion des salles communales transférée sur ce budget (obligation réglementaire). Dépenses et recettes assujetties à TVA, tarifs revus en fonction
- ✓ En 2024 : réfection des loges et remplacement de la poutre extérieure de la salle Belle Arrivée

**Pour 2025** : équilibre en exploitation autour de 228.750 € et en investissement autour de 256.240 €.

Les dépenses de fonctionnement sont prévues en hausse compte tenu de la mise en service de la Halte Vélo. En investissement poursuite de l'amélioration de la salle Belle-Arrivée (acoustique, hall, matériel son et lumière, installation électrique), Immeuble 10 rue du Gué de l'Homme (installation électrique et étanchéité chéneau), Salle du Bois Grimaud (remplacement chaudière, stores extérieurs, garde-corps), Immeuble 1 rue de Tournelay (ravalement)

- ✓ Nécessaire financement d'équilibre par le BG à 79.685 € en exploitation et 154.956 € en investissement.

- **Budget annexe « Coteau des Justices » :**

- ✓ Création en 2020 : rachat propriété Peltier
- ✓ **Pour 2025** : 120.000 € Travaux finition voirie espaces publics
- ✓ Financement assuré par une subvention d'équilibre du BG

■ **Budget annexe ZAC « Cœur de Ville» (Aménagements, viabilité) :**

- ✓ *Créé en 2017 lors du conseil municipal de janvier*
- ✓ *En 2018 Postulat : montant des immobilisations du BG intégralement repris sur le BA*
- ✓ *Clés de répartition « privé »/public : partie « privée » = 47,50% sur le BA et partie publique = 52,50 % sur le BG*
- ✓ *En 2022 : Fin des travaux « Cœur de Ville ». Révision des clés de répartition : partie « privée » = 35% sur le BA et partie publique = 65% sur le BG*
- ✓ *En 2023 : lancement travaux « Village des Samares » et études « Hauts de Belle-Arrivée »*
- ✓ *En 2024 : travaux de viabilisation (électricité) du Village des Samares pour 41.000 € et étude de maîtrise d'œuvre pour les « Hauts de Belle-Arrivée » 6.500 €*
- ❖ **Pour 2025 : 200.000 € Travaux finition voirie espaces publics Village des Samares** attente fin des constructions de logements
- ❖ Financement assuré par une **subvention d'équilibre** du BG

▪ **La régie à simple autonomie financière « Production vente d'électricité Photovoltaïque » :**

- ✓ 2010 : première unité de production rue Jules Ferry (école). Service adossé à un budget annexe
- ✓ 2012 : création régie simple autonomie financière
- ✓ 2013 : réalisation de nouveaux équipements sur 4 sites – Salle Virollet, écoles élémentaire et maternelle Nord, presbytère St Melaine. Emprunt de 135.000 €
- ✓ 2018 : recettes de ventes = 33.000 €. Pas de reversement au BG en prévision du financement d'opérations en cours ou nouvelles (complexe sportif, halle, future mairie). Translation de l'emprunt à taux fixe à 1,45 % sur 19 ans sur un emprunt à taux fixe à 1,20% sur 14 ans.
- ✓ 2019 à 2021 : réalisation des installations photovoltaïques sur le complexe sportif, la Halle et la Mairie
- ✓ 2023 : recettes de vente = 44.000 € ; Annuité d'emprunts = 16.600 € ; études nouvelles installations sur vestiaires tribunes stade ; reversement BG : 40k€
- ✓ 2024 : recettes de vente = 51.660 €, Annuité d'emprunt = 16.491 €
- ✓ **Pour 2025** : Equilibre à 82.377 € en exploitation et à 94.800 € en investissement. Prévision d'une dépense de 75.300 € pour des travaux de nouvelles installations (salle Gatien et salle Belle-Arrivée). Recettes prévisionnelles de ventes 2025 = 46.000 €. Annuité prévisionnelle d'emprunt 2025 = 16.600 €.

## ■ La régie à simple autonomie financière « Production chaleur bois» avec réseau de chaleur :

- ✓ 2012 : création régie simple autonomie financière
  - ✓ 2014 : fin des travaux mise en service hiver 2014-2015.
  - ✓ 2017 : Recettes de ventes de chaleur = 121.400 € à mettre en parallèle d'une annuité d'emprunt de 70.000 €. Révision au 1<sup>er</sup> juillet des tarifs de vente d'énergie calorifique : l'élément R1 lié aux consommations passant de 0,05 €/kWh à 0,078 €, l'élément R2 lié aux puissances souscrites passant de 42,49 €/kW à 45,31 €. Remboursement anticipé de 2 emprunts : 1 (origine 590k€) à taux fixe à 3,54% sur 15 ans et 1 (origine 220 k€) à taux variable / Eur12mois+1,45 sur 20 ans et ré-emprunt à taux fixe à 1,45 % sur 19 ans
  - ✓ 2018 : Recettes de vente de chaleur = 137.800 €. Translation de l'emprunt à taux fixe à 1,45% sur 19 ans sur un emprunt à taux fixe à 1,20% sur 14 ans
  - ✓ 2019 : En dehors de la régie : Essais d'utilisation plateforme bois, peuplier agricole et déchets industriels peuplier. Recettes vente chaleur = 127.500 €. Remboursement des 27.000 € résiduels des avances remboursables consenties par la Commune en 2013 et 2016.
  - ✓ 2020: Travaux de reprise conduit de fumée, remplacement des voutes chaudière
  - ✓ 2023 : recettes de vente de chaleur = **132.500 €** ; Annuités d'emprunt = **55.400 €**
  - ✓ 2024 : recettes de vente de chaleur = **131.500 €** ; Annuités d'emprunt = **55.295 €**
  - ✓ **Pour 2025** : Equilibre à **230.300 €** en exploitation et à **99.255 €** en investissement. A noter : Recettes prévisionnelles 2025 de **ventes de chaleur = 133.000 €**. **Annuité d'emprunt = 55.600 €**.
- + **Projet 2026** - extension du réseau de chaleur bois pour desservir la MAPHA : 130 k € HT

NB : s'il n'y avait pas eu en 2022-2023 une **explosion des tarifs** du gaz et de l'électricité impactant plutôt fortement le **prix de production du kWh** de la chaudière collective, un **ré-examen de la tarification** aurait eu lieu **courant 2023**. Si ces tarifs qui ont déjà un peu dégrés **poursuivent leur décroissance**, alors le **ré-examen de la tarification** pourra avoir lieu **courant 2025**. Toutefois, a contrario si la **décroissance est insuffisante** et compte-tenu de **l'arrêt des aides de l'Etat**, la **tarification actuelle** devra être **poursuivie**.



# V – CONCLUSION

*L'inflation et ses effets négatifs décroissent peu à peu. Les prix retrouvent une certaine stabilité tout en demeurant à un niveau plus élevé qu'avant crise.*

*Le coût des projets d'investissement ne diminue pas pour l'instant. Toutefois, des signes de ralentissement de l'activité économique apparaissent, ce qui pourrait laisser présager une baisse des prix.*

*Le recul de l'inflation a pour conséquence l'amélioration des conditions d'emprunts qui restent néanmoins moins favorables qu'avant crise.*

*Les efforts consentis en 2024, tant en fonctionnement (maîtrise des dépenses via le plan de sobriété et augmentation des recettes par l'effet taux) qu'en investissement (non recours à l'emprunt, report et abandon de projets, recherche de financement accrue) ont permis de diminuer le niveau d'endettement de la commune.*

*Ces efforts doivent être poursuivis en 2025, sans renoncer à garantir le niveau de service public :*

- en contenant l'évolution des charges de fonctionnement et notamment en maîtrisant la masse salariale,*
- en ayant un recours limité à l'emprunt pour contenir le niveau d'endettement communal,*
- en investissant dans des installations de production d'énergie photovoltaïque pour dégager de l'épargne de gestion (recettes nouvelles et/ou économies de fluides)*
- en valorisant les travaux réalisés en régie par les agents communaux*
- en finalisant les projets engagés (station vélo, résidence habitat jeunes, quartiers d'habitat : village des Samares, site de l'ancienne gendarmerie, résidence St-Hubert, boisements .... ) financés par l'épargne de la Ville, ses ressources propres et les subventions.*
- en réalisant les nouveaux projets d'investissements structurants (extension-rénovation du restaurant scolaire de la Girainerie, réfection de la rue de l'Atlantique et création d'une liaison douce), sous réserve de l'obtention des subventions sollicitées*

*Ainsi, la municipalité poursuit et respecte ses engagements envers la population Nueillaubraise à laquelle elle apporte qualité de vie, solidarité et lien social..*

**POUR**

**NUEIL-LES-AUBIERS, dynamique par nature**

**NUEIL-LES-AUBIERS, Ville nature**